



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

1 Rue Michel Petrucciani La Glacière 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143006010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

1 Rue Michel Petrucciani La Glacerie 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint Clair, le 22 juin 2026

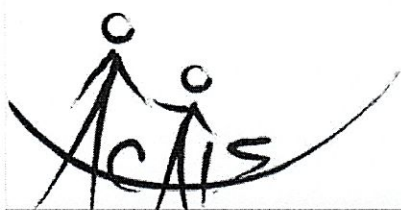
KPMG SA



Signé par **Thierry Champion**

Thierry CHAMPION

Associé



ASSOCIATION EN COTENTIN
D'ACCOMPAGNEMENT INCLUSIF ET SOLIDAIRE

ELEMENTS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2025

ACAIS - BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2023-03)			Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	170 202,16	135 643,42	34 558,74	43 571,54
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 985 357,87	215 357,87	4 770 000,00	601 219,19
Constructions	39 345 107,83	16 076 761,83	23 268 346,00	21 809 315,94
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 749 193,11	9 798 314,16	2 950 878,95	3 006 291,53
Immobilisations corporelles en cours, Avances et Acomptes	3 269 164,08		3 269 164,08	1 349 461,99
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations	4 355,06		4 355,06	4 355,06
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 506,38		1 506,38	1 506,38
Prêts			0,00	0,00
Autres				
Total I	60 524 886,49	26 226 077,28	34 298 809,21	26 815 721,63
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	18 903,58	0,00	18 903,58	24 239,25
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 211 701,52	279 886,66	1 931 814,86	1 919 581,80
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 685 576,19	12 000,00	1 673 576,19	965 503,07
Charges constatées d'avance	17 791,91		17 791,91	49,70
Valeurs mobilières de placement	3 150 941,55		3 150 941,55	2 208 509,22
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 359 240,45		9 359 240,45	10 834 489,64
Total II	16 444 155,20	291 886,66	16 152 268,54	15 952 372,68
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	76 969 041,69	26 517 963,94	50 451 077,75	42 768 094,31

ACAI - BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 597 200,86	1 584 962,69
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	7 620 650,29	
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3 486 984,46	3 501 082,71
Report à nouveau	-6 237 807,28	-6 324 932,36
Excédent ou déficit de l'exercice	549 118,23	99 363,25
Situation nette (sous total)	7 016 146,56	-1 139 523,71
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 979 724,32	4 081 600,63
Provisions réglementées	2 369 339,01	2 207 127,48
Total I	13 365 209,89	5 149 204,40
Comptes de liaison		
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	13 716 121,43	13 665 578,79
Total II	13 716 121,43	13 665 578,79
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 672 670,43	2 606 191,23
Provisions pour charges	81 388,35	81 388,35
Total III	2 754 058,78	2 687 579,58
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0,00	0,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 271 630,85	15 021 303,81
Emprunts et dettes financières diverses	3 588,00	3 288,00
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	770 307,10	625 574,34
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 080 452,79	3 045 737,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	574 272,39	718 653,77
Autres dettes	1 912 689,59	1 848 427,12
Produits constatés d'avance	2 746,93	2 746,93
Total IV	20 615 687,65	21 265 731,54
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	50 451 077,75	42 768 094,31

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - ACAIS	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	315,40	195,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	112 699,87	115 809,20
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 343 019,38	1 215 083,13
dont parrainages		
Production stockée	-1 015,33	862,26
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	28 865 314,81	28 463 222,66
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	2 854,04	21 754,80
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	297 356,19	385 316,36
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 750,80	
Utilisations des fonds dédiés	980 923,61	1 077 398,24
Autres produits	90 740,20	61 315,66
Total I	31 701 958,97	31 340 957,31
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	7 125,77	4 878,76
Achats de matières premières et autres approvisionnement	60 160,42	55 141,58
Variation de stocks	4 320,34	-1 872,21
Autres achats et charges externes	6 116 824,15	6 292 304,93
Aides financières	0,00	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 449 232,88	1 453 029,67
Salaires et traitements	14 284 933,26	14 183 422,83
Charges Sociales	5 443 477,79	5 473 210,47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 245 624,01	2 201 901,66
Dotation aux provisions	393 884,71	174 312,32
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	422 220,00	
Reports en fonds dédiés	317 368,00	1 196 677,41
Autres charges	42 399,36	6 213,29
Total II	30 787 570,69	31 039 220,71
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	914 388,28	301 736,60

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - ACAIS		Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
PRODUITS FINANCIERS			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 529,23	1 508,34
Autres intérêts et produits assimilés		134 694,41	237 955,72
Total III		136 223,64	239 464,06
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées		339 282,16	384 071,22
Total IV		339 282,16	384 071,22
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-203 058,52	-144 607,16
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		711 329,76	157 129,44
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Total V		3 157,13	261 071,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Total VI		165 368,66	318 838,07
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-162 211,53	-57 766,19
Total des produits (I+III+V)		31 841 339,74	31 841 493,25
Total des charges (II+IV+VI)		31 292 221,51	31 742 130,00
EXCEDENT OU DEFICIT		549 118,23	99 363,25

A. C.A. I. S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SOMMAIRE ANNEXE

- Présentation de l'association
- Règles et méthodes comptables
- Principes généraux, méthode d'évaluation
- Immobilisations corporelles, stocks et en cours
- Information sur les rémunérations, contributions volontaires
- Engagements
- Immobilisations et amortissements
- Echéances des créances et dettes
- Variation des capitaux propres
- Variation des fonds dédiés
- Provisions pour risques et charges
- Détail des charges et produits exceptionnels
- Effectif au 31 décembre

A.C.A.I.S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC 2018-06 ainsi que le règlement ANC 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

A compter du 1^{er} janvier 2025, L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Cette modification de présentation n'a pas d'impact sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025. La seule modification concerne la comptabilisation des produits de cessions des immobilisations de produits exceptionnels à produits d'exploitation ainsi que les produits liés à la quote part de subventions qui a été modifié de la même manière. Il n'y a donc pas d'impact sur le bilan.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Nous avons procédé à la réévaluation des actifs conformément aux règles comptables. Cette réévaluation a fait l'objet d'une constatation de réserves en conséquence,

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant

METHODE D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A.C.A.I.S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

PRESENTATION DE L'ACAIS**OBJET SOCIAL**

L'association a pour vocation de rechercher, de promouvoir toutes formes d'aide et de réponses possibles aux personnes en situation de handicap tel que défini à l'article 2-1-1 de la loi du 11 février 2005.

L'association a pour but d'accueillir, d'accompagner toutes personnes, sans aucune discrimination, en raison de ses origines, de son âge, de ses valeurs, de ses croyances, de ses besoins, de ses potentiels.

L'association développe ses buts au sein de sa charte et de son projet associatif qu'elle s'oblige à revisiter toutes les cinq années.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

L'ACAIS est une association gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux implantée sur le territoire du Cotentin.

L'ACAIS gère 12 établissements et services et accompagne environ 800 personnes sur l'ensemble de ses sites.

Les différents établissements et services et leurs capacités sont les suivants :

- IME de 186 places
- ESAT de 189 places
- FOYERS d'HEBERGEMENT de 100 places
- MAS de 41 places
- EAM - Equipe Mobile de 6 places
- Foyers Occupationnels de 80 places
- SAVS de 37 places (111 suivis)
- SESSAD de 118 places
- TEMPS PARTAGE de 16 places
- Alternative au Domicile de 16 places

- **SAMSAH**

- **EMID**

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les principaux moyens mis en œuvre afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Des moyens humains représentant environ 392 équivalents temps pleins répartis sur l'ensemble des sites, pour un effectif global d'environ 439 salariés.

Un parc immobilier composé d'une cinquantaine de bâtiments différents représentant une superficie d'environ 31000 m2 dont plus de 90% en propriété.

Un parc de véhicule composé de plus de 85 équipements dont plus de 20 véhicules 9 places et 2 bus.

A.C.A.I.S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisation est précisé dans le tableau des amortissements joints.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

	DUREE
Frais d'établissement	3 ans
Constructions	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Matériel et outillage	5 ans - 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier	10 ans

STOCKS ET EN COURS**Stocks achetés**

Ils sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Ils sont valorisés :

- au coût réel d'achat.

INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS

La rémunération globale des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles/salariés s'élève à 163 003 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le bénévolat est évalué à 309,10 heures en 2025 et représente le temps passé par les administrateurs.

Ce nombre d'heures chiffré sur une base de 11,88 € (smic) chargé à 48% représente une valorisation de 5 435 €

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature. Les motifs de notre décision sont les suivants : La nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité.

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Le montant des droits qui serait acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite de 64 ans s'élève à **2 093 791,16 €**.

Le calcul a été réalisé en tenant compte d'un taux d'actualisation de 3,5 %.

L'évolution des rémunérations tient compte d'un coefficient de majoration de 3 % par an.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les garanties données pour emprunts s'élèvent à 8 754 501 €.

Les garanties recues pour emprunts s'élèvent à 945 184 €.

ACAIS - CA Tableau des immobilisations

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2025	Acquisitions de l'Exercice 2025	Diminut. Resultant des Sorties Exercice	Immobilisations au au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement				
203 Frais de recherche et de développement				
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. s	151 895,54	20 608,22	2 301,60	170 202,16
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
211 Terrains	530 276,26	4 194 808,16		4 725 084,42
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	260 273,45			260 273,45
213 Constructions sur sol propre	36 657 369,82	3 425 842,13	738 104,12	39 345 107,83
214 Constructions sur sol d'autrui				
215 Installations, matériel et outillage techniques	2 206 056,35	154 094,79	9 891,42	2 350 259,72
218 Autres immobilisations corporelles	10 044 801,14	448 078,11	93 945,86	10 398 933,39
Dont Matériel de transport (2182)	2 106 450,67	130 575,04	87 830,05	2 149 195,66
Dont Matériel de bureau (2183)	834 071,19	178 690,58	3 475,81	1 009 285,96
23 Immobilisations en cours	1 349 461,99	5 176 477,62	3 256 775,53	3 269 164,08
Immobilisations financières				
261 Titres de participation	4 355,06	0,00	0,00	4 355,06
271 Parts sociales	1 506,38			1 506,38
275 Dépôts et cautionnements				
TOTAL GENERAL	51 205 995,99	13 419 909,03	4 101 018,53	60 524 886,49

ACAIS - CA Tableau des amortissements

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Amortissements	Durée d'utilisation moyenne	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés au 31 Décembre 2024	Dotations de l'Exercice 2025
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 Frais d'établissement				
2803 Frais de recherche et de développement				
2805 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val.	3 ans	Linéaire	108 324,00	27 590,66
2806 Droit au bail				
2808 Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 Terrains				
2812 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	10 ans	Linéaire	189 330,52	26 027,35
2813 Constructions sur sol propre	30 ans	Linéaire	14 848 053,88	1 545 471,63
2814 Constructions sur sol d'autrui				
2815 Installations, matériel et outillage techniques	5 à 10 ans	Linéaire	1 937 593,10	98 329,66
2818 Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	Linéaire	7 306 972,86	548 204,71
Dont Matériel de transport (28182)			1 254 044,79	191 570,72
Dont Matériel de bureau (28183)			623 817,91	105 378,58
Dont Matériel informatique (28183)				
TOTAL GENERAL			24 390 274,36	2 245 624,01

CA Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Libellé	Montant brut 2025	Liquidité de l'actif	
		à 1 an au plus	à plus d'un an
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)	4 355,06		4 355,06
Prêts (274)			
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	1 506,38		1 506,38
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	2 211 701,52	2 211 701,52	
Autres créances clients (4096,4097, etc)	614 044,60	614 044,60	
Personnel et comptes rattachés (421,)	12 572,36	12 572,36	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	38 889,89	38 889,89	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	1 008 069,34	1 008 069,34	
Autres		0,00	
Charges constatées d'avance (486)	17 791,91	17 791,91	
TOTAL CREANCES	3 908 931,06	3 903 069,62	5 861,44

DETTE (b)	DEGRE D'EXIGIBILITE			
		à 1 an au plus	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (161)				
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	14 271 630,85	789 699,38	2 811 626,59	10 670 304,88
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	3 588,00	3 288,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	770 307,10	770 307,10		
Personnel et comptes rattachés (421,)	1 247 738,23	1 247 738,23		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 488 922,32	1 488 922,32		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	343 792,24	343 792,24		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	574 272,39	574 272,39		
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	1 912 689,59	1 912 689,59		
Produits constatés d'avance (487)	2 746,93	2 746,93		
		0,00		
TOTAL DETTES				
TOTAL DETTES	20 615 687,65	7 133 456,18	2 811 626,59	10 670 304,88

ACAI - Variation des fonds propres

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACAI - VARIATION DES FONDS PROPRES

31/12/2025

ELEMENTS	01/01/2025	Affectation du résultat	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		31/12/2025
			-	+	
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 584 962,69	12 238,17			1 597 200,86
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Dons et legs				7 620 650,29	7 620 650,29
Ecart de réévaluation sur des biens					
Subventions d'investissement sur bien renouvelable					
Sous-Total 1	1 584 962,69	12 238,17	0,00	7 620 650,29	9 217 851,15
RESERVES					
Excédent affecté à l'investissement (106852)	2 249 615,19		14 098,25		2 235 516,94
Réserve de compensation (106854)	309 819,35				309 819,35
Excédent affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (106853)	786 365,09				786 365,09
Autres réserves (106851)	155 283,08				155 283,08
Sous-Total 2	3 501 082,71	0,00	14 098,25	0,00	3 486 984,46
#REF!	3 501 082,71				3 486 984,46
REPORT A NOUVEAU					
Report à nouveau - nouveau règlement comptable (1101)	134 406,00				134 406,00
Report à nouveau - provision retraite antérieure 2020 (1105)	-1 791 631,92	269 358,76			-1 522 273,16
Report à nouveau (Gestion non contrôlée) (119)	-944 196,94	101 235,65			-842 961,29
Résultat sous contrôle des tiers financeurs (115)+(11511)	214 731,04	36 944,94			251 675,98
Dépenses refusées par l'autorité de tarification (11591+11592)	-992 200,98				-992 200,98
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (115921+115922)	-2 946 039,56	-320 414,27			-3 266 453,83
Sous-Total 3	-6 324 932,36	87 125,08	0,00	0,00	-6 237 807,28
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE					
Résultat de l'exercice (gestion propre)	113 473,82		113 473,82	140 390,36	140 390,36
Résultat de l'exercice (gestion contrôlée)	-283 469,33		-283 469,33	212 741,72	212 741,72
Résultat de l'exercice (consolidation - impact prov retraite)	269 358,76		269 358,76	195 986,15	195 986,15
Sous-Total 4	99 363,25		99 363,25	549 118,23	549 118,23
#REF!	-283 469,33		-283 469,33	212 741,72	212 741,72
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT					
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables (Cpte 131)	7 183 840,16		67 454,05		7 116 386,11
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables (Cpte 139)	-3 102 239,53		34 422,26		-3 136 661,79
Sous-Total 5	4 081 600,63		101 876,31	0,00	3 979 724,32
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Couverture du besoin en fonds de roulement (141)	490 375,44				490 375,44
Amortissements dérogatoires (145)	186 374,02			18 199,39	204 573,41
Réserves des plus-values nettes d'actif (1486)	1 113 001,67			8 600,00	1 121 601,67
Provisions réglementées pour produits financiers (1483)	417 376,35			135 412,14	552 788,49
Immobilisations grevées de droits					
Sous-Total 6	2 207 127,48		0,00	162 211,53	2 369 339,01
TOTAL	5 149 204,40	99 363,25	215 337,81	8 331 980,05	13 365 209,89

ACAIS - Fonds dédiés	ACAIS - VARIATION DES FONDS DEDIES
Dossier : CONSO - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025	31/12/2025

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « *fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS* » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

ELEMENTS	01/01/2025	Reports	Utilisations		Transferts	31/12/2025	dont fonds dédiés correspondant à des montants sans dépenses au cours des 2 dernières années
			Montant global	Dont remboursement			
FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT (192)							
IME-IPFS	5 297 846,06		315 836,30			4 982 109,67	
ESAT SOCIAL	1 574 760,47		63 667,69			1 511 102,88	
NAS	3 562 299,90		462 326,54		762 640,00	3 842 613,36	
SESSAD	663 947,82		17 379,51			666 568,31	
						0,00	
HEBERGEMENTS	148 198,24		13 817,62			134 380,62	
FOA	179 391,66		3 616,15		100 000,00	275 775,51	
						0,00	
SIEGE	980 320,50		70 191,55			910 128,95	
Sous-Total 1	12 426 864,65		966 825,35	0,00	862 640,00	12 322 679,30	0,00
FONDS DEDIES A L'EXPLOITATION (194)							
FONDS DEDIES A L'EXPLOITATION (194)	1 238 714,14				0,00	154 728,00	1 393 442,14
Sous-Total 2	1 238 714,14		0,00	0,00	154 728,00	1 393 442,14	600 290,00
TOTAL	13 665 578,79		966 825,35	0,00	1 017 368,00	13 716 121,44	600 290,00

A.C.A.I.S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

Concours Publics et subventions Octroyées en 2025

	ARS	CD 50	Collectivités	Autres	TOTAUX
Dotations et produits de tarifications	17 676 028,52	7 023 094,97		14 289,15	24 713 412,64
Reprise recettes Excedent Cretons N-1	1 228 770,39				1 228 770,39
CNR Cas critiques	154 728,00				154 728,00
Dotations et produits de tarifications	19 059 526,91	7 023 094,97	0,00	14 289,15	26 096 911,03
Subventions	0,00	0,00	0,00	64 660,00	64 660,00
Aides aux postes ESAT				2 581 491,47	2 581 491,47
Dons				0,00	0,00
Subventions & Dons	0,00	0,00	0,00	2 646 151,47	2 646 151,47
TOTAL	19 059 526,91	7 023 094,97	0,00	2 660 440,62	28 743 062,50
%	66,31%	24,43%	0,00%	9,26%	100,00%

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail de ces provisions est le suivant :

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Provisions pour risques	578 879,27				578 879,27
Provisions pour charges	2 108 700,31	360 609,00	294 129,80		2 175 179,51
Totaux	2 687 579,58	360 609,00	294 129,80	0,00	2 754 058,78

0,00

A.C.A.I.S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

**DETAIL DES CHARGES A PAYER &
DES PRODUITS A RECEVOIR**

1 - CHARGES A PAYER

- Fournisseurs	241 943,09
- Charges sociales & Fiscales	1 728 508,25
- Autres Dettes	16 023,01
- Intérêts courus	49 767,98

2 036 242,33

2 - PRODUITS A RECEVOIR LIES AU SOCIAL ET AU INTERETS COURUS

- Produits de facturations	532 421,47
- Autres créances	0,00

532 421,47

A.C.A.I.S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

**DETAIL DES CHARGES &
PRODUITS EXCEPTIONNELS**

1 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Charges exceptionnelles diverses sur exercices antérieurs	0,00	
- Valeurs comptables des éléments actifs cédés	0,00	
- Réserve des plus-values nettes d'actif	144 012,14	
- Dotations aux autres provisions exceptionnelles	0,00	
- Dotations aux autres provisions réglementées	21 356,52	
	165 368,66	0,00

2 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Produits exceptionnels des exercices antérieurs	0,00	
- Sur cessions d'éléments d'actif	0,00	
- Subventions d'investissement virés au résultat de l'exercice	0,00	
- Divers produits exceptionnels	0,00	
- Reprise de Provision réserve des plus-values nettes d'actif	0,00	
- Autres reprises de provisions réglementées	3 157,13	
	3 157,13	0,00

A.C.A.I.S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES

	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	25 421,74
Honoraires afférents à la certification des informations financières en matière de durabilité	
Honoraires afférents à la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
TOTAL	25 421,74

A.C.A.I.S.

Association en Cotentin d'Accompagnement Inclusif et Solidaire

LA GLACERIE

50470 CHERBOURG EN COTENTIN

EFFECTIF AU 31/12/2025

	Personnes physiques	ETP
Cadres CDI	39	33,93
Non cadres CDI	335	316,22
sous-total CDI	374	350,15
Cadres CDD	0	0
Non cadres CDD	50	26,90
Contrats aidés (CAE,CAV)	15	15,00
sous-total CDD	65	41,90
TOTAL	439	392,05
Travailleurs ESAT	197	182,60